

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1950**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Mercredi 26 juillet 1950.** — *Présidence de M. Rochereau, vice-président.* — La commission a nommé M. Cordier rapporteur du projet de loi (n° 540, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation de la compagnie des commissaires agréés près la Bourse de Commerce de Paris.

Elle a décidé de renvoyer à sa prochaine séance l'examen du projet d'avis de M. Bardou-Damarzid sur le budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

Elle a ensuite procédé à l'audition d'une délégation de l'Union française des industries exportatrices, conduite par MM. Vautheret, président, et Alterman, vice-président.

Après avoir rappelé l'objet essentiel du groupement qu'il représente, M. Alterman a analysé les principaux éléments du programme d'action établi par l'U. F. I. E.

La disparition des obstacles administratifs à l'exportation constitue la première partie de ce programme. Les problèmes

relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Office des Changes, à la réglementation douanière, l'application de la fiscalité, le tarif des transports et le régime bancaire ont été tour à tour passés en revue.

Abordant ensuite des questions plus générales, M. Alterman a notamment exprimé le désir de voir ratifier la Charte de La Havane. Il a exposé le point de vue des participants à l'Union en ce qui concerne la libération des échanges, l'intégration de l'Allemagne, l'union des pays du bassin méditerranéen, le problème du régime douanier des Etats-Unis et enfin la stabilisation et la convertibilité des monnaies.

M. Rochereau, qui présidait la séance, a constaté que les souhaits exprimés par M. Alterman étaient tous dans le cadre des préoccupations de la commission des Affaires économiques.

Il a manifesté le désir que les contacts ainsi établis avec les représentants des principales industries exportatrices soient désormais maintenus.

**Judi 27 juillet 1950.** — *Présidence de M. Gadoin, président d'âge.* — M. Bardon-Damarzid a exposé à la commission les grandes lignes du projet de budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

Il a fait part des observations de M. Pellenc lors de l'examen de ce projet de budget par la commission des Finances du Conseil de la République.

Après la discussion à laquelle prirent part notamment MM. Gadoin et Gauthier, M. Bardon-Damarzid a été chargé de suivre, au nom de la commission, la discussion du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques afin d'intervenir, s'il le jugeait utile, pour exposer le point de vue de la commission, compte tenu des observations qu'il a indiquées.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 26 juillet 1950.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Rendant compte des derniers événements militaires et diplomatiques consécutifs à la guerre de Corée, M. Marcel Plaisant a fait connaître à ses collègues le double échec de la

négociation Kelly-Gromyko à Moscou, ainsi que de l'échange de lettres entre Staline et le Pandit Nehru. Les deux tentatives de transaction ont laissé paraître que la diplomatie soviétique préférait la continuation de la guerre et l'accroissement de la tension internationale à la recherche d'un compromis. Si la situation militaire n'a pas évolué plus favorablement jusqu'ici au profit des armes américaines, en revanche il apparaît que les Soviets marquent la plus grande réticence devant l'extension du conflit. Les autorités soviétiques méditeraient une campagne développée sur le thème adopté par les signataires de l'appel pour la paix, qui deviendrait le prélude à une agitation croissante à l'intérieur des Nations libres. Le Kremlin désirerait la prolongation du conflit coréen, s'il était de nature à ébranler le prestige des Etats-Unis.

Le département d'Etat, interprétant le message du Président Truman du 19 juillet 1950, estime que les décisions du Conseil de sécurité doivent être exécutées sans condition et qu'il est inadmissible que, sous une forme quelconque, on récompense l'agresseur. Les Etats-Unis seraient disposés à intensifier leur assistance en Indochine par l'envoi de matériel et d'équipements, estimant que la France tient une position clé dans la ligne de résistance à l'expansion soviétique. M. Marcel Plaisant a tenu à rendre hommage, devant la commission, aux 26 missionnaires français qui sont restés à leurs postes à Séoul, ainsi qu'aux religieuses et, notamment, aux carmélites qui ont refusé d'être rapatriées.

M. Marcel Plaisant a relevé à nouveau devant la commission la situation critique du corps diplomatique occidental qui est pratiquement prisonnier dans les capitales des pays satellites où nos ministres sont frappés de paralysie et subissent des injures, au mépris du droit des gens.

Ces informations ont été confirmées par les observations personnelles de MM. Brizard, Bolifraud, Chazette et Léonetti.

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Brossolette, de M. Ernest Pezet, et de M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, la commission, émue par ces informations concordantes sur la situation de nos ambassades et de nos légations au Kremlin et dans les pays satellites, a décidé d'inviter expressément le Ministre des Affaires étrangères à faire connaître avec précision à la commission l'état des effectifs en agents et serviteurs divers qui figurent dans la représentation diplomatique des Soviets et des Nations satellites. La commission

a estimé qu'il appartenait désormais au Ministre de prendre, sans retard, toutes les mesures utiles pour rappeler à l'ordre les Etats qui multiplient des actes de transgression du droit des gens.

## AGRICULTURE

**Mercredi 26 juillet 1950.** — *Présidence de M. Dulin, président.*  
— La commission a désigné M. Restat comme rapporteur des propositions de résolution :

— (n° 406, année 1950) de M. Brettes, tendant à inviter le Gouvernement :

1° à déposer, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1950, un projet de loi portant création de la Caisse Nationale des calamités agricoles ;

2° à prévoir, avant la création de cette caisse, la constitution d'un fonds de solidarité destiné à aider financièrement les agriculteurs victimes de calamités agricoles ;

— (n° 407, année 1950) de M. Geoffroy, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi à l'effet de rendre obligatoire l'organisation de la défense contre la grêle dans les communes où la majorité des agriculteurs en fait la demande ;

— (n° 477, année 1950) de M. Chatenay, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont ravagé le département du Maine-et-Loire ;

— (n° 485, année 1950) de M. Vanrullen, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 20 juin dans le département du Pas-de-Calais et à prévoir l'octroi de prêts à taux d'intérêt réduit pour permettre aux victimes du sinistre la poursuite de leur exploitation ;

— (n° 492, année 1950) de M<sup>me</sup> Delabie, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des orages de grêle qui viennent de ravager plusieurs régions du département de la Somme.

M. Dulin a été nommé rapporteur de la proposition de résolu-

tion (n° 436, année 1950) de M. Bouquerel, tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret du 30 avril 1950 concernant la fixation du prix du blé.

La commission s'est prononcée en faveur de cette abrogation.

Elle a ensuite examiné la proposition de résolution (n° 471, année 1950) de M. André, tendant à inviter le Gouvernement à amnistier les infractions à la législation des prix des produits laitiers. Elle a décidé de demander à son auteur de traiter cette question devant le Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques, lors de la discussion du budget de son département.

M. Brettes a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 484, année 1950) de M. Restat, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser partiellement les dégâts occasionnés par la sécheresse à la récolte de tabac 1949.

La commission a ensuite adopté le rapport de M. Saint-Cyr sur la proposition de loi (n° 396, année 1950) tendant à adapter la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières.

Enfin, les commissaires ont procédé à un examen de l'aspect agricole du projet de loi (n° 520, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital). Ils se sont prononcés pour la disjonction de l'article 8 ainsi que pour le rétablissement intégral des crédits des chapitres 9010 et 9020 de l'Etat B, ayant trait aux travaux d'équipement rural et aux opérations de remembrement.

M. Delorme a été chargé de défendre ces amendements.

**Vendredi 28 juillet 1950.** — *Présidence de M. Dulin, président.*

— La commission a examiné la proposition de loi (n° 750, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relative au prix du blé.

Tout en faisant observer que ces dispositions empiétaient sur les prérogatives du pouvoir exécutif, les commissaires se sont néanmoins ralliés au texte adopté par l'Assemblée Nationale, qui précise, dans son article premier, que le prix du blé devra être fixé avant le 1<sup>er</sup> août de chaque année et abroge, par son article 2 le décret du 30 avril 1950.

M. Doussot a été nommé rapporteur de cette proposition de loi.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 26 juillet 1950.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*  
— M. Boulangé a été désigné pour rapporter le projet de loi (n° 353, année 1950) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention relative au service militaire conclue le 29 août 1949 entre la France et la Belgique.

M. Bernard Lafay a été désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 524, année 1950) tendant à modifier la loi n° 49-588 du 25 avril 1949 au profit des combattants décorés de la légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre dans la période qui va du mois d'août 1914 à la promotion Fayolle incluse.

Ces deux textes ont été adoptés sans modification et il a été décidé de demander leur inscription à l'ordre du jour sans débat.

M. Lionel Pelerin a été désigné pour rapporter le projet de loi (n° 459, année 1950) modifiant à titre provisoire les articles 54, 55 et 58 de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte.

Après un échange de vues sur le rapport de M. Roux relatif à la proposition de résolution (n° 321, année 1950) de M. Chochoy, tendant à inviter le Gouvernement à rouvrir les délais d'admission dans la gendarmerie des jeunes gens appartenant aux classes qui n'ont pas été appelées sous les drapeaux, le rapporteur a été chargé de constituer un complément d'information en vue d'un nouvel examen de la question.

A titre officieux, le général Corniglion-Molinier a été désigné pour rapporter le projet de loi portant fixation d'un programme aérien.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 26 juillet 1950.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 536, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionne-

ment des services civils pour l'exercice 1950 (Education nationale).

Après un large débat, la commission a fixé ainsi qu'il suit les interventions dans la discussion de ce budget :

M. Héline — Chapitre 1370 — Lycées et collèges.

M. Héline — Chapitre 1390 — Ecoles normales primaires.

M. Héline — Chapitre 1650 — Contrôle médical sportif.

M. Héline — Chapitre 2390 — Services d'architecture.

M. Héline — Chapitre 2490 — Hygiène scolaire.

M. Héline — Chapitre 3746 — Congrès international des Archives.

M. Héline — Chapitre 4190 — Allocations aux vieux travailleurs.

M. Héline — Chapitre 5150 — Subvention à la Fondation nationale des Sciences politiques.

M<sup>lle</sup> Mireille Dmont — Chapitre 1390 — Ecoles normales primaires.

M<sup>lle</sup> Mireille Dumont — Chapitre 1420 — Ecoles primaires élémentaires

M<sup>lle</sup> Mireille Dumont — Chapitre 3520 — Centres d'apprentissage.

M<sup>lle</sup> Mireille Dumont — Chapitre 4020 — Bourses nationales.

M. Lelant — Chapitre 1070 — Administration académique.

M. Lamousse — Chapitre 1420 — Ecoles primaires élémentaires.

M. Lassagne — Chapitre 1370 — Lycées et collèges (Traitements du personnel).

M. Patient — Chapitre 1370 — Lycées et Collèges (Lycée Félix Eboué).

M. Patient — Chapitre 3340 — Constructions scolaires (dans les départements d'Outre-Mer).

M. Patient — Chapitre 4010 — Bourses nationales.

M. Poisson — Chapitre 3600 — Coordination de l'Enseignement dans la France d'Outre-Mer.

M. Poisson — Chapitre 5370 — Camps et colonies de vacances.

M. Southon — Chapitre 1460 — Médaille d'argent des instituteurs.

M. Southon — Chapitre 1590 — Centres d'apprentissage.

M. Cayrou — Chapitre 5620 — Services d'architecture.

M. de Maupeou — Chapitre 2340 — Archives de France.

M. de Maupeou — Chapitre 3732 — Musées de France.

M. Chapalain — Chapitre 1420 — Ecoles primaires élémentaires.

M. Chapalain — Chapitre 3340 — Constructions scolaires.

Interviendront, d'autre part, dans la discussion générale : MM. Canivez et Lafforgue, à titre personnel, et M. le Président, au nom de la commission.

**Vendredi 28 juillet 1950.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a achevé l'examen du projet de loi (n° 536, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Education Nationale).

Le Président a donné connaissance des conclusions arrêtées à ce sujet par la commission des Finances et a constaté avec satisfaction que cette dernière, avait repris à son compte la plupart des observations présentées au cours de la dernière réunion de la commission de l'Education nationale.

Après un échange de vues, la commission a confié à son Président le soin d'intervenir, en son nom, dans la discussion générale et a décidé que toutes autres interventions sur les différents chapitres du budget seraient faites à titre personnel.

C'est également son Président que la commission a désigné pour présenter, d'une part, un avis conforme à la proposition de loi (n° 431, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 en vue d'interdire toute réduction de crédit sur le budget de l'Education Nationale, dont la commission des Finances est saisie au fond et, d'autre part, pour prendre la parole en son nom dans la discussion du projet de loi (n° 520, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participation en capital).

Enfin, la Commission a désigné officieusement M. Lassagne comme rapporteur du projet de loi (n° 9026 A. N.), adopté par



l'Assemblée Nationale, relatif à la ratification de l'accord du 1<sup>er</sup> août 1949 portant remise réciproque de documents d'archives entre la France et l'Italie et lui a confié le soin de présenter un rapport favorable dès que ce texte aura été transmis par l'Assemblée Nationale.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Vendredi 28 juillet 1950.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — Au cours d'une brève séance, la commission a chargé son Président de rapporter favorablement :

— le projet de loi (n° 541, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier et compléter l'acte dit « loi du 5 juin 1944 » réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant ;

— la proposition de loi (n° 545, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter le quatrième alinéa de l'article 4 de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien-dentiste et de sage-femme.

D'autre part, la commission a examiné officieusement la proposition de loi (A. N. 1<sup>re</sup> législature nos 10135 et 10701) tendant à réglementer le commerce et l'emploi de la saccharine et des substances édulcorantes artificielles ; elle a prié son Président de rédiger, le moment venu, un rapport favorable à ce texte, sous réserve, toutefois, du plein accord du Ministère de la Santé publique dont la Commission a décidé de demander l'avis.

En fin de séance, la commission a décidé de demander au Conseil de la République la discussion immédiate du projet et de la proposition déjà transmis par l'Assemblée Nationale et, éventuellement de la proposition de loi relative à la saccharine.

## FINANCES

**Lundi 24 juillet 1950.** — *Présidence de M. Jean Berthoin, rapporteur général.* — La commission a examiné le budget de l'Education Nationale (chapitres relatifs aux lettres et aux sports).

M. Debû-Bridel, rapporteur, a présenté son rapport dans lequel il insiste particulièrement sur l'insuffisance de la dotation de la plupart des chapitres et traite de certaines questions importantes comme la situation des théâtres nationaux, la décentralisation lyrique et l'entretien des monuments historiques. Sur sa proposition, la commission a décidé d'effectuer un certain nombre de réductions indicatives pour marquer son désir de voir relever la dotation de certains chapitres concernant notamment l'éducation physique et les monuments historiques. Elle a ensuite approuvé les observations présentées par son rapporteur.

Elle a enfin adopté, sur la proposition de M. Marrane, le chapitre 5050 du budget de l'industrie et du commerce, adopté par l'Assemblée Nationale au cours de sa séance du 22 juillet 1950.

**Mardi 25 juillet 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le projet de loi relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (Travaux neufs, subventions et participations en capital). Son rapporteur général, M. Jean Berthoin, a particulièrement insisté sur l'importance des travaux d'équipement agricole ainsi que sur la politique des constructions scolaires dont l'efficacité lui a paru pouvoir être accrue par une simplification des procédures administratives et par la conception de types standard régionaux.

Les crédits demandés n'ont subi que peu de modifications (rétablissement de certains crédits diminués par l'Assemblée Nationale). Sur l'initiative du Président, une réduction indicative de 1.000 francs a été effectuée sur le chapitre 9160 de l'Intérieur pour inviter le Gouvernement à accélérer la libération des immeubles réquisitionnés notamment par les commissaires de police et pour demander l'amélioration de l'installation des postes frontières.

Les articles du projet de loi n'ont pas été modifiés et l'ensemble a été adopté, à mains levées, par 10 voix contre une.

La commission a ensuite entendu le Ministre de l'Information qui a répondu aux questions posées par M. Pellenc concernant notamment les conditions dans lesquelles s'est déroulée une enquête sur la Radiodiffusion menée par des membres de la commission des Finances et de la commission de la Presse, la situation du personnel de la Radiodiffusion, la création d'un corps interministériel des télécommunications et la taxe radiophonique.

*Présidence de M. Jacques Debû-Bridel, secrétaire.* — La commission a enfin adopté, sur le rapport de M. Avinin, les chapitres 1010, 1060 et 3010 du budget de la Présidence du Conseil (Section IV, — Etat-Major de la Défense nationale) votés par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 22 juillet 1950.

**Mercredi 26 juillet 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* tenue dans la matinée, la commission a examiné le budget des affaires économiques. M. Pellenc, remplaçant M. Duchet, rapporteur spécial, empêché, a présenté son rapport dans lequel il a analysé la structure actuelle des services de l'économie nationale et présenté des propositions relatives à une réforme de ce département ministériel. Un débat a eu lieu sur ces propositions auquel ont pris part, notamment, outre M. Pellenc, MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Chapalain, Diethelm, Fléchet, Maroger, et Alex Roubert, Président. La commission a finalement opéré un certain nombre de réductions indicatives pour attirer l'attention du Gouvernement sur le problème de l'organisation du Secrétariat d'Etat.

Avant de se séparer, elle a décidé de procéder à l'audition du Président du Conseil et du Ministre des Finances sur la politique économique et financière du Gouvernement.

*Au cours d'une seconde séance,* tenue dans l'après-midi, la commission a entendu le rapport de M. Courrière, remplaçant M. Auberger, rapporteur spécial, sur le budget de l'Education Nationale. A propos du chapitre 1000, un débat s'est engagé sur la question des instituteurs détachés à l'Administration centrale et dans les inspections d'académie auquel ont pris part, notamment, outre le rapporteur, MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Boudet, Chapalain, Debû-Bridel et Fléchet. Une réduction indicative a été effectuée pour attirer l'attention du Gouvernement sur ce problème.

Au chapitre 4050 — Contribution de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants — la commission a rétabli le crédit qui avait été disjoint par l'Assemblée Nationale.

En outre, des réductions indicatives de 1.000 francs ont été effectuées sur un certain nombre de chapitres pour appuyer des observations de détail ou obtenir des explications.

L'ensemble du budget de l'Education Nationale a été adopté à mains levées, et à l'unanimité moins deux voix.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Maroger sur le budget du commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes. Le rapporteur a fait un exposé circonstancié sur l'organisation des territoires occupés et les réformes actuellement en cours. Une réduction de 1.000 francs a été effectuée sur le chapitre 100 pour provoquer les explications du Gouvernement sur les rapports du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère d'Etat chargé du Conseil de l'Europe.

La commission a enfin adopté, sur le rapport de M. Maroger, le budget du Haut Commissariat de la République en Sarre.

M. Avinin a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 547, année 1950), tendant à subventionner l'achèvement du monument élevé à Chasseneuil à la mémoire des héros de la Résistance.

M. Litaize a été désigné comme rapporteur officieux du projet de loi portant réforme du régime des retraites du personnel de l'Imprimerie Nationale.

**Vendredi 28 juillet 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance*, tenue dans la matinée, la commission a examiné le budget de la Radiodiffusion française. Après avoir entendu un exposé général présenté par son rapporteur spécial, M. Minvielle, elle a adopté un certain nombre de propositions de réductions soutenues par M. Pellenc sur les crédits de personnel. En particulier, des abattements ont été décidés sur le chapitre 1000 pour marquer que la commission n'entendait pas approuver des nominations intervenues en 1948 et 1949 et qui ont été cassés par le Conseil d'Etat.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, elle a achevé l'examen du budget de la Radiodiffusion sur lequel elle a décidé d'effectuer de nouvelles réductions de crédits. En conséquence des débats qui avaient eu lieu devant le Conseil de la République, à propos du budget des P. T. T., sur la création d'un corps interministériel des ingénieurs des télécommunications, la commission, après avoir affirmé son désir de voir créer un corps unique, a réservé les chapitres en cause jusqu'à ce que tous les Ministres intéressés aient fait connaître leur point de vue.

Sur le rapport de M. Jean Berthoin, rapporteur général, elle a

adopté, à l'unanimité, le projet de loi (n° 578, année 1950) tendant à fixer les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et à améliorer la situation de certaines catégories des personnels de l'Etat.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Vendredi 28 juillet 1950.** — *Présidence de M. Romani, vice-président.* — La commission a procédé à un premier échange de vues sur le projet de loi (n° 580, année 1950), fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis.

Après interventions du Président, de MM. Djamah Ali, Coupigny, M'Bodje, Doucouré, Haïdarah Mahamane, Serrure, Dia, Sigue, Razac et Abel-Durand, portant notamment sur le principe de la dualité ou de l'unicité du collège électoral, compte-tenu des conditions particulières du Territoire intéressé, la commission a désigné M. Razac comme rapporteur et décidé de tenir une nouvelle séance pour épuiser la discussion.

## INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 27 juillet 1950.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Queuille, Ministre de l'Intérieur, et de M. Thomas, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

M. Queuille a fait un exposé d'ensemble sur le budget de son département et a fourni notamment à la commission des précisions sur les conditions dans lesquelles sont administrées les Forces de Police (C. A. T. I.).

Il a ensuite indiqué les conditions de fonctionnement et les résultats obtenus par les Brigades territoriales de la Ville de Paris.

Il a précisé le mode d'utilisation des crédits de matériel, pour la modernisation des moyens d'action mis à la disposition des Forces de Police.

Il a enfin insisté sur les problèmes posés par le fonctionnement des Services de l'Inspection Générale de l'Administration.

M. Queuille et M. Thomas ont ensuite répondu à diverses questions qui leur ont été posées par les Commissaires.

Le Président a notamment demandé au Ministre de bien vouloir indiquer si des acomptes sur les attributions compensatrices des pertes de recettes pourraient être prochainement versés aux collectivités locales.

M. Queuille a répondu que la fixation des modalités de versement de ces acomptes n'avait pu intervenir avant que soit connu le montant des versements effectués au même titre pour l'exercice 1949.

Cette question a soulevé d'autre part certaines difficultés d'ordre technique qui ont nécessité la réunion du Comité du fonds national de péréquation.

Après accord de cet organisme, des instructions ont été adressées aux Préfets par circulaire du 13 juillet 1950, dont communication a été donnée à la commission.

En exécution de ces instructions, le versement d'un premier acompte pourra intervenir dès le 1<sup>er</sup> août et le versement d'un deuxième acompte pourra être opéré dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Le Président a vivement remercié le Ministre de ces différentes précisions.

**Vendredi 28 juillet 1950.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a procédé à l'examen de la proposition de loi (n° 569, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant extension à l'Algérie de la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail.

M. Rogier a précisé que la loi du 2 août 1949 avait majoré le montant des indemnités qui était antérieurement calculé en vertu des lois du 7 septembre 1948 pour les accidents du travail survenus dans les professions agricoles et du 12 janvier 1948 pour les accidents survenus dans les autres professions.

Il a paru opportun d'étendre les dispositions de la loi du 2 août 1949 à l'Algérie. Le Gouvernement a établi un projet reprenant, sous réserve de quelques détails, les dispositions de la loi métropolitaine. L'Assemblée algérienne l'adopta le 23 juin mais elle

fixa le salaire de base à 180.000 francs pour les professions non agricoles et à 120.000 francs seulement pour les professions agricoles.

La décision de l'Assemblée algérienne n'ayant pas encore été transmise au Ministre de l'Intérieur aux fins d'homologation, la commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale a évoqué la question et a décidé l'application pure et simple de la loi du 2 août 1949 à l'Algérie.

Devant l'Assemblée Nationale, le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a fait toutes réserves sur l'opportunité d'une telle décision qui violait indiscutablement, sinon la lettre, du moins l'esprit du Statut de l'Algérie, mais il n'a pas été suivi.

La commission, unanime, a regretté l'initiative de l'Assemblée Nationale qui, par le biais de la procédure d'urgence, a statué sur une affaire qui était sans conteste de la compétence de l'Assemblée algérienne.

Ne pouvant s'y opposer, la commission a entrepris d'établir un texte transactionnel entre la position de l'Assemblée algérienne et celle de l'Assemblée Nationale.

Le texte voté par celle-ci a été modifié de façon à fixer le salaire de base à 150.000 francs pour les professions agricoles et de façon à retarder l'application rétroactive de la loi. Les dates d'application du 1<sup>er</sup> juin 1950 et du 1<sup>er</sup> juin 1949 ont été substituées à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1948.

M. Lodéon a été nommé rapporteur du texte ainsi modifié.

#### PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeudi 27 juillet 1950.** — *Présidence de M. Gatuing, président.*

— La commission a procédé à un examen préliminaire du projet de loi (n° 568, année 1950) portant amélioration du sort des anciens combattants et victimes de la guerre. Elle a décidé d'en demander le renvoi pour avis et M. de Bardonnèche a été désigné comme rapporteur pour avis.

Au cours de cet examen, la commission a décidé en particulier de garder éventuellement une neutralité unanime au cours du débat public, en cas de dépôt d'un amendement tendant à prévoir, à l'article premier, une augmentation unique de 40 0/0 pour

le 1<sup>er</sup> juillet 1950 des diverses pensions des victimes de la guerre. Elle a estimé que cette disposition se heurtait à des difficultés de droit et de fait insurmontables.

M. Giauque a, d'autre part, annoncé son intention de présenter un amendement tendant à faire rendre aux mutilés à 85 0/0 et plus ainsi qu'aux veuves de guerre, à qui le bénéfice des prestations familiales de la Sécurité sociale a été enlevé par l'article 101 de la loi n° 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948, le bénéfice des majorations familiales antérieurement fixées par l'article 13 de la loi du 31 mars 1919.

M<sup>me</sup> Roche a informé la commission de son intention de reprendre à son compte les amendements déposés par les membres du groupe Communiste au cours du débat sur le projet à l'Assemblée Nationale.

M. Gatuing a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 542, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, portant attribution d'un supplément exceptionnel de pension à la veuve du général d'armée Giraud.

M. Dassaud a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 543, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, portant reconduction et modification de la législation sur les emplois réservés.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Vendredi 28 juillet 1950.** — *Présidence de M. le Général Corniglion-Molinier, président.* — Après un rapide échange de vues auquel ont pris part MM. Debû-Bridel, Gaspard et Lamousse, la commission a désigné M. Gaspard comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 526, année 1950) relatif au développement des crédits de la radiodiffusion française, renvoyé pour le fond à la commission des finances.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Mercredi 26 juillet 1950.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a consacré sa séance à l'audition de M. Jean-Marie Louvel, Ministre de l'Industrie et du Commerce.



Le Ministre a tout d'abord exposé les grandes lignes du budget de son Département. Il a, à cette occasion, donné connaissance des prévisions d'importation charbonnière pour l'année 1950 et commenté les subventions pour lesquelles des crédits sont demandés.

A l'issue de son exposé général, le Ministre a répondu à diverses questions qui lui furent posées par les commissaires.

Le problème de la situation et du rôle du Ministère de l'Industrie et du Commerce a été soulevé, à ce propos, par M. Bousch.

M. Louvel a été notamment amené à préciser la position du Gouvernement sur la question des activités annexes des entreprises nationalisées, les activités du Bureau de Recherches géologiques et géophysiques, les recherches de pétrole dans l'Union Française, le crédit à la modernisation des entreprises et la politique d'exploitation des houillères de bassins.

**Judi 27 juillet 1950.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.*

— La commission a tout d'abord nommé M. Vanrullen rapporteur du projet de loi (n° 544, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier certaines dispositions du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la Sécurité sociale dans les mines, en ce qui concerne les ouvriers mineurs.

Elle a procédé à un examen du texte et décidé de proposer au Conseil d'émettre un avis favorable à son adoption sans modification.

Les projets d'avis de M. Bousch sur le budget de l'Industrie et du Commerce, d'une part, et le budget du Commissariat Général au Plan, d'autre part, ont été ensuite adoptés.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Judi 27 juillet 1950.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 520, année 1950) relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital).

Puis le Président a rendu compte d'un entretien qui avait eu lieu la veille entre M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme; et MM. Hébert, Jozeau-Marigné et lui-même,

au sujet de la situation des municipalités qui ont acheté, sans aucune opposition des autorités de tutelle, des créances de dommages de guerre et qui rencontrent maintenant des difficultés pour les utiliser.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mardi 25 juillet 1950.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a procédé à un bref échange de vues sur la proposition de loi (n° 403, année 1950) tendant à modifier, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections.

En l'absence du rapporteur, M. Muscatelli, qui s'était fait excuser, la commission a décidé, à l'unanimité des présents moins une voix, de reporter à une date ultérieure l'examen de ce texte.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Vendredi 28 juillet 1950.** *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — La commission a décidé de demander à l'Assemblée Nationale la prorogation du délai imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi (n° 569, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant extension à l'Algérie de la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail, que M<sup>me</sup> Devaud a été chargée de rapporter pour avis.

Ont ensuite été adoptés les rapports de :

1° M. Tharradin sur le projet de loi (n° 474, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la ratification de la Convention n° 81 concernant l'Inspection du Travail dans l'industrie et le commerce, adoptée par la Conférence internationale du travail dans sa trentième session tenue à Genève du 19 juin au 11 juillet 1947 ;

2° M. Tharradin sur le projet de loi (n° 475, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention entre la France et la Suisse sur l'assurance vieillesse et survivants ;

3° M. Abel-Durand sur le projet de loi (n° 476, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention internationale du Travail n° 62 concernant les prescriptions de Sécurité dans l'industrie du bâtiment ;

Ces rapports tendent à l'adoption des textes votés par l'Assemblée Nationale.

Enfin, M. Abel-Durand a été chargé de présenter un rapport favorable au projet de loi (n° 585, année 1950) autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n° 3 concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement.